



AVIS DE PUBLICATION

Le 3 janvier 2025

Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 4

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis à concourir :

Peuvent faire acte de candidature les attachés qui justifient au 1er janvier 2025 d'une durée de trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5e échelon du grade d'attaché.

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription à l'examen professionnel. Après vérification des conditions pour concourir par le service concours, son espace personnel (disponible dans son « Suivi de candidature ») est mis à jour indiquant s'il est admis ou non à concourir.

Date de début des inscriptions électroniques	3 février 2025 - 7 h (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	3 mars 2025 - 14 h (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 7 mars 2025 à 14 h (heure de Paris).



Le dossier de l'épreuve devra être transmis par voie dématérialisée, au plus tard le 7 mars 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Le candidat recevra, après son inscription, un lien par mail pour accéder à la plateforme de l'AP-HP : DISPOSE. Il pourra téléverser les pièces de son dossier RAEP.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>. Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.